



## ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA 25<sup>ème</sup> SESSION DE LA COMMISSION DES THONS DE L'OcéAN INDIEN

v5juin

Date: 7-11 juin 2021

Vice-président : Mme Jung-re Riley Kim (Rép. de Corée)

### JOUR 1

1. **OUVERTURE DE LA SESSION**
2. **LETTRES DE CRÉANCES**
3. **ADMISSION DES OBSERVATEURS**
4. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DISPOSITIONS POUR LA SESSION**
5. **MISE À JOUR SUR LA MISE EN ŒUVRE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION EN 2020 (S24)** ([IOTC-2021-S25-02](#))
6. **AMENDEMENTS AUX PROCÉDURES DE LA CTOI**  
Finalisation de la procédure permanente pour la sélection du Secrétaire exécutif (Président du groupe de rédaction restreint) ([IOTC-2021-S25-03 Rev1](#); [IOTC-2021-S25-03 add1](#)).  
*L'accord de la Commission est sollicité en ce qui concerne une proposition révisée de procédure permanente.*
7. **RAPPORT DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DE LA COMMISSION**  
Présentation du Rapport de la SS4 de 2021 ([IOTC-2021-SS4-R](#))
8. **RAPPORT DU COMITÉ SCIENTIFIQUE** ([IOTC-2020-SC23-R](#))  
Présentation du Rapport du CS23 de 2020 (Président du CS)
9. **DISCUSSION SUR DES PROPOSITIONS DE CONSERVATION ET DE GESTION**  
Présentation réalisée par les promoteurs de propositions :  
[PropC](#). Sur un plan provisoire pour reconstituer le stock d'albacore de l'océan Indien dans la zone de compétence de la CTOI (Union Européenne)  
[PropF](#). Sur un plan provisoire pour reconstituer le stock d'albacore de l'océan Indien dans la zone de compétence de la CTOI (Maldives et al.)  
[PropD](#). Sur des règles d'exploitation pour le listao dans la zone de compétence de la CTOI (Union Européenne)  
[PropG](#). Sur des règles d'exploitation pour le listao dans la zone de compétence de la CTOI (Maldives)  
[PropE](#). Sur la gestion des Dispositifs de Concentration de Poissons dans la zone de compétence de la CTOI (Kenya et al.)  
[PropA](#). Sur la mise en place d'un programme pour les transbordements des grands navires de pêche (Indonésie)  
[PropB](#). Sur la conservation des cétacés (Rép. de Corée)

### Jour 2 (les points pourront être réordonnés s'il y a lieu)

9. **DISCUSSION SUR DES PROPOSITIONS DE CONSERVATION ET DE GESTION (suite)**
10. **RAPPORT DU COMITÉ TECHNIQUE SUR LES PROCÉDURES DE GESTION** (IOTC-2021-TCMP04-R)  
Présentation du Rapport du CTPG05 (Président du CTPG)
11. **RAPPORT DU COMITÉ TECHNIQUE SUR LES CRITÈRES D'ALLOCATION** ([IOTC-2021-TCAC07-R](#))  
Présentation du Rapport du CTCA07 (Présidente du CTCA)

### Jour 3 (les points pourront être réordonnés s'il y a lieu)

12. **RAPPORT DU COMITÉ D'APPLICATION** (IOTC-2021-CoC18-R)

- 12.1. Présentation du Rapport du CdA18 (Présidente du CdA)
- 12.2. Adoption de la Liste des navires INN
- 12.3. Demandes d'accession au statut de Partie coopérante non-contractante

## 9. DISCUSSION SUR DES PROPOSITIONS DE CONSERVATION ET DE GESTION (suite)

**Jour 4** (les points pourront être réordonnés s'il y a lieu)

## 9. DISCUSSION SUR DES PROPOSITIONS DE CONSERVATION ET DE GESTION (suite)

### 13. MESURES DE CONSERVATION ET DE GESTION

- 13.1. Mesures de Conservation et de Gestion actuelles qui incluent une référence aux années 2020 ou 2021 ([IOTC-2021-S25-04](#))
- 13.2. Examen des objections reçues au titre de l'Article IX.5 de l'Accord portant création de la CTOI ([IOTC-2021-S25-05](#))

**Jour 5** (les points pourront être réordonnés s'il y a lieu)

## 9. DISCUSSION SUR DES PROPOSITIONS DE CONSERVATION ET DE GESTION (suite)

### 14. RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT D'ADMINISTRATION ET DES FINANCES (IOTC-2021-SCAF18-R)

- 14.1. Présentation du Rapport du CPAF18 (Président du CPAF)
- 14.2. Adoption du Programme de travail et budget de la Commission
- 14.3. Calendrier des réunions pour 2022-2023

### 15. AUTRES QUESTIONS

- 15.1. Coopération avec d'autres organisations et institutions ([IOTC-2021-S25-06](#))  
*Conformément à la demande de la Commission en 2020, un projet de Lettre d'intention entre la CTOI et l'Accord sur les pêches du sud de l'océan Indien (APSOI) est disponible pour examen.*
- 15.2. Participation du Royaume-Uni en qualité d'État côtier vis-à-vis du « TBOI »\* (pas de document)
- 15.3. Application du paragraphe 6 de la Résolution 73/295 de l'AGNU (FAO)\*\* ([IOTC-2021-S25-07](#))
- 15.4. Dates et lieu de la 26<sup>ème</sup> Session de la Commission et des réunions de ses organes subsidiaires associés en 2022

### 16. ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS DE LA COMMISSION

- 16.1. Élection du Président de la CTOI
- 16.2. Élection des 2 Vice-présidents de la CTOI

*L'élection du Président et des Vice-présidents de la CTOI est requise. Des nominations peuvent être adressées au Secrétaire exécutif dès à présent et jusqu'au début de ce point de l'ordre du jour. Les nominations pourront également être faites lorsque demandées par le Vice-Président au cours de la plénière.*

- *Le poste de Président de la CTOI est vacant.*
- *La Vice-présidente, Mme Jung-re Riley Kim (Rép. de Corée), a exercé deux mandats consécutifs en qualité de Vice-présidente et n'est pas éligible à une réélection à ce poste.*
- *Le Vice-président, M. Adam Ziyad (Maldives), a exercé un mandat en cette qualité et est éligible à ce poste.*

### 17. ADOPTION DU RAPPORT DE LA 25<sup>ème</sup> SESSION DE LA COMMISSION

*Par correspondance*

#### Remarques :

\* Extrait de IOTC-2019-S23-R : La Commission A PRIS NOTE de la déclaration faite par la République de Maurice demandant l'inscription d'un point à l'ordre du jour de la réunion concernant la détermination de la qualité du Royaume-Uni (BIOT) d'État côtier de la Commission, à la suite de l'adoption de la Résolution 73/295 de l'AGNU le 22 mai 2019. La Présidente a conclu qu'il s'agissait d'une question globale. La Présidente a également noté que la Commission, en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies, devrait se conformer à la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies, mais étant donné que les délégués présents n'avaient peut-être pas reçu de directives appropriées de leurs capitales, la Présidente a demandé à Maurice de nous permettre de prendre note de la question mais de mettre à l'ordre du jour de la prochaine session de la Commission le point relatif à l'exclusion du Royaume-Uni (BIOT) comme État côtier de la CTOI. Cette question a été renvoyée à 2020 en raison de la tenue de la réunion de la Commission dans un format réduit.

\*\*La Présidente a également invité la FAO à présenter un autre document sur la manière dont elle propose d'appliquer le paragraphe 6 de la Résolution 73/295 de l'Assemblée générale des Nations Unies en tenant compte des instructions données par le Bureau des affaires juridiques.